



Programme intégré de promotion de la santé et de développement durable  
de l'école primaire au lycée

# École 21



**REPÈRES POUR UNE ÉCOLE 21 :**

**SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-ÊTRE, SAVOIR-DEVENIR**



## La démarche École 21

**École 21** est un programme d'intervention en milieu scolaire alliant à la fois et en même temps des actions répondant aux critères de la **promotion de la santé** et du **développement durable**. C'est un programme d'action intégré, qui touche à l'éducatif, au pédagogique et à l'environnement physique : bâtiments, abords de l'école, transport... Du point de vue pédagogique, il s'ancre dans les socles de connaissances et de compétences.

École 21 prend en compte les actions déjà en cours pour les orienter dans la double grille de lecture de la promotion de la santé et du développement durable.

L'accompagnement par un tiers extérieur et par les infirmières conseillères techniques de l'Éducation nationale, permet de potentialiser la dynamique en construction.



## Plan d'action



À partir d'un **diagnostic préalable**, le groupe projet en charge d'École 21 au sein du CESC établit un **plan d'action**.

*Exemple d'actions (2009-2012)*

- Alimentation (jardin potager, alimentation bio, circuit court...)
- Activités physiques.
- Communication non violente (climat scolaire).
- Aménagement de locaux (foyer élèves, accueil parents...)
- Travail sur les addictions.

## Le réseau École 21

Le réseau École 21 rassemble toutes les écoles labellisées École 21 et tous les opérateurs accompagnant le programme École 21.

Il rassemble les autorités nationales ou internationales en charge de l'éducation, de la promotion de la santé et du développement durable.

Le réseau École 21 permet de diffuser dans les écoles 21 tous les documents nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du programme et facilite les échanges entre les écoles.



## Les repères École 21

Repères pour une École 21 est un ensemble de points de vigilance - les repères - visant à faciliter l'implantation du programme École 21 dans un établissement scolaire et à favoriser le déploiement du réseau École 21. Devenir une école 21 n'est pas une fin en soi, mais signe l'engagement d'un établissement pour **améliorer les conditions d'éducation, d'apprentissage et de travail des élèves et des adultes** partageant un même lieu de vie, au cœur d'un environnement physique - le territoire - mais aussi social, incluant la famille, le quartier...

**21 repères** ont été identifiés lors de la mise en œuvre du programme (2009-2012).

**Les repères 1 à 5** déterminent le contexte d'intervention favorable à l'implantation d'École 21.

**Les repères 7 à 10** s'attachent à décrire l'implantation d'École 21 et sa structuration organisationnelle.

**Les repères 11 à 15** encadrent les actions à mener, leur réalisation, leur communication et leur évaluation.

**Les repères 16 et 17** investiguent la place à donner aux élèves dans le dispositif.

**Les repères 18 à 21** s'arrêtent sur la construction du réseau École 21.

École 21 a fait l'objet d'une évaluation de processus de la part de l'Inpes afin d'en analyser les conditions d'implantation.

L'enjeu était d'identifier des éléments à partir desquels pérenniser le dispositif. Un guide de mise en œuvre d'une école 21 a été publié fin 2012. Sa diffusion est une des modalités de développement du dispositif, au-delà de la durée de l'expérimentation.



Sur le plan méthodologique, l'évaluation s'est appuyée sur la passation d'entretiens semi-directifs, de questionnaires et d'une analyse documentaire des différents écrits produits par les professionnels dans le cadre du dispositif (comptes-rendus de réunions, présentations...). Les personnes interviewées étaient des personnels des établissements (en général le chef de projet École 21), des personnels des Ireps et de leurs homologues belges qui ont accompagné les établissements.

**Les résultats de l'évaluation** ont montré que l'accompagnement des établissements par les opérateurs constituait la clé de voûte sur laquelle le dispositif avait pu s'implanter. Financé par un programme européen, cet accompagnement méthodologique a été porté par les Instances régionales d'éducation pour la santé (Ireps). Il ne s'agissait pas pour les opérateurs de se substituer aux équipes internes des établissements, mais essentiellement d'apporter un conseil méthodologique sur la conduite de projet et sur la réalisation d'un état des lieux, première étape du dispositif École 21.

*L'évaluation de processus*

École 21 est une action du programme transfrontalier *Génération en santé*, co-financé par le Feder (Interreg IV) et les autorités régionales (2008-2012).

### 9 opérateurs français et belges



### 7 opérateurs associés



### Avec la collaboration de



## LES ÉCOLES 21 (2008-2012)

### Hainaut (Belgique)

École le la Sainte Union (Kain), École communale (Strée), Institut des métiers de la construction et de l'environnement, (Erquelinnes)

### Luxembourg (Belgique)

Institut Cardijn-Lorraine (Athus)

### Namur (Belgique)

École fondamentale (Beauraing, entités de Pondrôme et Dion), Athénée royal Norbert Collard (Beauraing), École fondamentale des Frontières (Cul-des-Sarts)

### Champagne-Ardenne (France)

École primaire (Givry-en-Argonne), Collège Frénois (Sedan), IME Les Sapins (Rocroi), Collège de Signy l'Abbaye

### Nord - Pas-de-Calais

Cité scolaire Eugène Thomas (Le Quesnoy), Collège Paul Éluart (Cysoing), Collège de Hersin-Coupigny

### Picardie

Collège Les Coudriers (Villers-Bocage), Collège Jean Moulin (Albert), Collège Guy Mareschal (Amiens), Lycée André Malraux (Montataire), Lycée Joliot-Curie (Hirson), Collège Max Dussuchal (Villers-Cotterêts)



© Ireps Picardie 2013  
ireps@ireps-picardie.fr

École 21® est une marque déposée de l'Ireps Picardie  
Conception et impression Ireps Picardie

[www.ecole21.info](http://www.ecole21.info)